

*Le Courrier de l'Ouest – 20 novembre 2010*

## Faye-l'Abbesse

# Le Conseil municipal établit les nouveaux tarifs

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a voté les tarifs communaux qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Tarifs des salles** : Petite salle, réunion, particuliers de la commune, 46 € ; repas ou soirée dansante, particuliers et associations de la commune, 46 €. Ensemble Trinchet : réunion, particuliers, 88 € ; repas ou soirée dansante, particuliers et associations, 88 € ; semaine ou journée d'étude, particuliers, 48 €. Salle omnisports, repas ou soirée dansante, associations de la commune, 172 € ;

belote, palets, kermesse, loto, associations de la commune, 110 € ; vin d'honneur, particuliers, 141 €. Podium et parquets, associations de la commune, gratuit. Des tarifs sont aussi fixés pour la location de la vaisselle, des chaises, des tables et autres matériels, et peuvent être consultés à la mairie.

**Cimetière** : les tarifs 2011 ont aussi été votés : columbarium, dix ans, 615 € la case ; 25 ans, 896 € la case ; apposition d'une plaque dans le jardin du souvenir pour 25 ans, 48 € ; concessions, 30 ans, 23 € le m<sup>2</sup>, soit

46 € la concession ; 50 ans, 48 € le m<sup>2</sup>, soit 96 € la concession.

**Eclairage public** : le devis de Séolis, relatif à la mise en conformité et la maintenance du réseau d'éclairage public, est accepté pour un montant total de 19 260 € TTC.

**Signalisation** : deux devis sont retenus. Le premier, présenté par l'entreprise CETP, concerne la réfection de deux boucles de détection des feux tricolores (1 425 € TTC) ; le second, déposé par l'entreprise Lacroix concerne les panneaux de signalisation (2 530 € TTC).

**Bulletin municipal** : la confection

du bulletin est confiée à l'entreprise Jadault, pour une somme de 2 005 € HT.

**Convention** : une convention de groupement de commandes sera signée avec la mairie de Chiché, afin de faire établir un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

**Arbres** : les deux arbres de la cour de l'école publique seront remplacés par deux chênes verts à feuillage permanent et enracinement en profondeur, au prix de 300 € l'unité.

